

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 51 mettant à la disposition du cadi de la Charia de Djibouti un terrain du domaine privé de l'Etat Français.

n° 51

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 506 du 31/01/1939

Date de publication
19 janvier 1939

Date du numéro
31 janvier 1939

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er—Il est mis à la disposition du «Cadi de la charia de Djibouti pris à raison de ses fonctions», sous réserve des droits des tiers, un terra du Domaine privé de l'Etat français d'une superficie de 6.140 mètres carres environ, sis à l'ouest de la route de l'Ancien cimetière, tel au surplus qu'il fioure au nlan annexé au présent arrêté.